



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ONU

Question écrite n° 1981

Texte de la question

M. Guy Drut attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur l'éviction, ces derniers mois, de hauts fonctionnaires francophones du secrétariat des Nations unies à New-York. Il s'étonne de ces nouvelles dispositions et lui demande s'il considère qu'il s'agit là de mesures systématiques dirigées contre la langue française et s'il envisage d'agir afin d'assurer une meilleure représentation francophone au secrétariat de l'ONU.

Texte de la réponse

Le ministre remercie l'honorable parlementaire d'avoir attiré son attention sur la situation des fonctionnaires internationaux français et de la francophonie au secrétariat des Nations Unies à New York. La France soutient les efforts accomplis par le secrétaire général, M. Boutros Ghali, en vue de reformer l'Organisation et de lui assurer un meilleur fonctionnement tout en restant naturellement très vigilante sur la francophonie et sur ses intérêts propres. Le ministre partage entièrement le souci de l'honorable parlementaire pour la francophonie et la position des hauts fonctionnaires. La France intervient sur ces sujets auprès du secrétaire général chaque fois que nécessaire. Le ministre a le plaisir d'informer l'honorable parlementaire que l'un des postes de très haut niveau du secrétariat, celui de secrétaire général adjoint du département de l'information économique et sociale, a été attribué cette année à l'un de nos compatriotes, M. Milleron. Le secrétaire général vient par ailleurs de désigner un autre haut fonctionnaire français, M. Berthelot, à un poste de secrétaire général adjoint, en le nommant secrétaire exécutif de la commission économique pour l'Europe des Nations Unies, basée à Genève, second siège des Nations Unies.

Données clés

Auteur : [M. Drut Guy](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1981

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1539

Réponse publiée le : 6 décembre 1993, page 4371